

## **INTERPELLATION**

### **PPA Cully-Gare : où en est-on dans la mise en œuvre ?**

*Lors de la séance du Conseil communal du 10 octobre 2016, la Municipalité avait fait l'état des lieux du projet dans le cadre du préavis n°15/2016 portant sur un crédit complémentaire pour appels d'offres en vue de réaliser le bâtiment et le parking souterrain BEL.*

*La Municipalité avait annoncé dans les semaines suivantes une séance publique d'information sur le sujet qui a été annulée.*

*L'avenir du quartier de la Gare de Cully intéresse le Conseil communal et de très nombreux habitants et acteurs de Bourg-en-Lavaux. C'est pourquoi nous demandons à la Municipalité de s'expliquer sur les points suivants :*

- 1. La place de la Gare est de première importance pour nos habitants. Elle sera au cœur d'un quartier multifonctionnel avec commerces, services, logements et collège. Ce sera aussi l'une des principales vitrines touristique de Lavaux. Avec une cadence annoncée du RER au quart d'heure d'ici la fin 2020, la gare de Cully va devenir également un pôle multimodal de première importance pour la commune. L'amélioration des liaisons avec le bourg sera indispensable si l'on veut préserver son dynamisme commercial. Où en sont les réflexions sur l'aménagement de la place de la gare et des autres espaces publics environnants ? Est-ce que la population et les autres parties prenantes seront invitées à participer aux réflexions ?**
  
- 2. Selon le RPPA Cully-Gare, la surface de plancher déterminante (SPd) du bâtiment CFF (gare) est de 800 m2 toute affectations confondues (nécessaires à l'exploitation et petites activités commerciales et tertiaires) (art. 22) ; la SPd du bâtiment B (CFF) réservée au commerce (dépôt et vente) est fixée à 1'600 m2 (art. 23) ; la SPd du bâtiment C (commune) réservée au commerce (dépôt et vente) est fixée à 750 m2 (art. 25). Il serait donc possible de disposer à terme, selon le PPA, de 3'150 m2 de surface commerciales dans le périmètre de la gare, ce qui constitue une offre commerciale conséquente à l'échelle du bourg. Selon le projet lauréat du concours d'architecture (All that jazz) : il n'y a pas de construction prévue pour le bâtiment CFF (mais les CFF pourront valoriser ce potentiel dans quelques années...) ; la surface du bâtiment B (CFF) réservée au commerce est de 940 m2 vente, de 280 m2 dépôt et de 82 m2 administration, soit 1'302 m2 au total ; la surface du bâtiment C (commune) réservée au commerce est de 420 m2 vente et dépôt au total. Ainsi selon le projet lauréat, l'offre commerciale sera dans un premier temps limitée à 1'722 m2 (vente et dépôt). Où en est la Municipalité dans les actions qu'elle entend prendre pour veiller à ce que la nouvelle offre commerciale ne prétérite pas les commerces du bourg de Cully ? Entend-elle continuer à soutenir les Acteurs de Bourg-en-Lavaux (LABEL) dans les négociations entreprises auprès des CFF ? La Municipale en charge de l'urbanisme avait indiqué à la séance du Conseil communal du 20 mars 2017 qu'elle espérait arriver en automne avec une demande de préavis pour étudier l'avenir du commerce dans les bourgs de la commune. Qu'en est-il de cette intention ?**

3. **Lors de la séance du Conseil Communal du 10 octobre 2016, la Municipalité a indiqué que 21 appartements protégés, un CMS, un CM et un magasin (Cuenoud) seront installés dans le nouveau bâtiment BEL (cf. bâtiment C du PPA). Dans sa communication le 20 mars 2017, la Municipalité indiquait qu'elle envisageait assouplir le projet et de le faire évoluer vers des appartements adaptés ou des appartements traditionnels. Où en est aujourd'hui la réflexion de la Municipalité sur la programmation de son bâtiment ? Est-ce qu'il est toujours question de 21 appartements protégés ? Qui gèrera les logements ? Est-ce que l'octroi d'un droit de superficie à une coopérative de logements a été envisagée ? Est-ce qu'une politique d'aide individuelle au logement est également envisagée ?**
  
4. **La mise en œuvre du PPA Cully-Gare est complexe. Elle nécessite la coordination de nombreux travaux (infrastructures, constructions, aménagements) et échanges de terrains. Est-ce que la Municipalité dispose d'un planning détaillé de ces opérations ? Où en est-on aujourd'hui ?**
  
5. **Est-ce que la Municipalité prévoit d'organiser une séance publique d'information à ce sujet ?**